



Audience avec la ministre Delphine BATHO Agenda social du ministère 2012/2013 29 octobre 2012

La délégation CFDT était composée d'Hubert Lebreton, Freddy Hervochon, Véronique Thys, Patrick Grosroyat.

Après la table ronde sociale du 07 septembre, d'une réunion d'échanges avec le cabinet le 22 novembre, la ministre Delphine BATHO, Ministre de l'Écologie, présidait la réunion avec les organisations syndicales pour la finalisation de l'agenda social 2012/2013.

La CFDT a fait part de son analyse et des ses observations sur la finalisation de cet agenda social avec en premier lieu, l'expression d'une déception. Sur la méthode, d'abord et le contenu qui, de notre point de vue, manque de souffle notamment en matière de dialogues social.

En outre, il manque un des thèmes les plus urgents à traiter, celui de la réflexion sur missions et emplois. Comment organiser les services, comment prendre en charge les missions des services avec cette diminution permanente de nos moyens quels qu'ils soient ?

« Missions et emplois » doit être le chantier prioritaire. Il nous permettrait de nous engager ensuite dans une négociation sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences avec l'administration.

Si nous pouvons être satisfaits de l'annonce en séance du passage des chantiers relatifs au dialogue social en chapeau de l'ensemble, nous regrettons la faiblesse des engagements. Nous souffrons, depuis longtemps sur ces aspects du dialogue, de l'absence de réelle méthode, de cadres et d'engagements réciproques. Aussi, s'engager pour une simple charte du dialogue social nous apparaît des plus limités au regard de nos retards et des besoins exprimés.

Nous ne manquons pourtant pas d'exemple de la faillite de notre dialogue social avec le dossier des OPA, la gestion des carrières des personnels de catégorie C, la fusion des corps de quelque niveau qu'il soit comme de la mise en œuvre du nouvel espace statutaire de la catégorie B.

Sur ce dernier, d'ailleurs, nous ne pouvons pas nous satisfaire de la petite prime annoncée comme solde de tout compte. Ce chantier n'est pas clos. Il manque les plans de reclassement de B en A et ceux des reclassements du premier niveau sur le second comme du second sur le troisième. Ce qui est possible pour les contrôleurs des TPE doit être possible pour les autres (SAE, CTT et CAM).

Les remontées en chantiers prioritaires des dossiers relatif aux personnels de l'ex environnement constituent une réponse à nos demandes, celles de reclasser les personnels des statuts Environnement au plus vite comme les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière dans le NES B sont des urgences incontournables tout comme la relance du dossier des contractuels en terme d'extension aux personnels de l'ONEMA et ONCFS du statut des personnels des agences de l'eau. Il s'agit aussi de mettre un terme aux parcours d'obstacles des contractuels en terme de mobilité.

Enfin, au titre des exemples de la faiblesse du dialogue social et du respect des règles, nous dénonçons une nouvelle fois l'exclusion de la CFDT des discussions sur les questions et modalités de transfert au ministère de l'Intérieur comme d'évolutions statutaires des personnels de l'éducation et de la sécurité routière. Un terme doit être mis à cette mascarade organisée par les secrétaires généraux des deux ministères.

Cet agenda social comporterait six chantiers prioritaires :

1. **Dialogue social**
2. **OPA**
3. **Les agents de catégorie C**
4. **Les Métiers de l'ingénieur**
5. **Conditions de vie au travail**
6. **Egalité professionnelle**

Sur le dialogue social, la ministre nous a parlé de méthode, avec la volonté de bâtir un agenda social annuel en concertation avec les organisations syndicales (OS), fixant les chantiers prioritaires. Cette méthode est conforme au cadre de négociation fixé par la ministre de la Fonction Publique, Marylise Lebranchu. Ce chantier doit aboutir à la signature d'une charte pour la fin de l'année 2012 et d'un protocole d'accord sur les moyens syndicaux courant 2013.

Commentaires : nous demandons l'ouverture d'une véritable négociation sur ce sujet avec l'objectif de conclure sur une proposition de protocole d'accord pour en finir avec nos difficultés récurrentes et nos incapacités à sortir des seules oppositions définitives mais le plus souvent stériles en terme de réelles avancées pour les personnels que nous représentons.

Sur la situation des OPA, la Fonction Publique a donné son accord pour engager une concertation avec les OS sur les évolutions statutaires utiles et nécessaires, sur la base du rapport du CGEDD. L'objectif est d'aboutir à la finalisation des Décrets (retraite et homologation) d'intégration dans la fonction publique territoriale et la refonte du Décret du 21 mai 1965 (hors FPT).

Commentaires : l'administration propose de travailler en mode projet pour aboutir et conclure rapidement sur les sujets les plus essentiels retraites et homologation. Les recrutements d'OPA sont toujours impossibles. Il convient de lever cette obstacle pour s'engager résolument sur la négociation des évolutions utiles du décret de 1965. La CFDT entend bien prendre toute sa place dans les évolutions proposées.

Sur l'amélioration du sort des agents de catégorie C administratifs, techniques et d'exploitation : cela passera par des modifications statutaires et des décrets sur le décontingement du 8ème échelon, un nouveau régime indemnitaire après l'abandon de la PFR, et un meilleur positionnement du corps dans la grille indiciaire...

Commentaires : il est clair que, sur ce dossier, nous sommes étroitement dépendants des discussions et conclusions des négociations Fonctions publiques sur bon nombre de sujets. Pour autant, les discussions sur les valeurs ratios promus sur promouvables comme sur les carrières constituent des enjeux forts. Que ce soit sur les régimes indemnitaires comme sur les déroulements de carrières, nous avons en partie la main. Il en est ainsi de nos demandes de transformations d'emplois de C en B au profit des personnels de catégorie C en poste. Nous devons impérativement avancer et relancer les processus engagés dans les années 2000 au profit notamment les personnels adjoints et dessinateurs mais aussi les syndicats des gens de mer, les experts et adjoints techniques sans oublier les personnels d'exploitation et autres personnels de catégorie C comme ceux de l'ex Environnement.

Sur la place du métier d'ingénieur dans notre ministère, il est proposé une réflexion sur l'avenir du métier de l'ingénieur avec l'organisation des assises de l'ingénieur.

Commentaires : La CFDT demande un élargissement de cette réflexion à la place occupée par l'ensemble des personnels de la filière technique (dessinateurs, experts, contrôleurs, techniciens supérieurs et ingénieurs) au sein du ministère. L'administration semble nier, dans un certain nombre d'endroits, les besoins de compétences techniques dans les ministères. Nous souhaitons sortir du vase clos imposé, en associant l'ensemble des catégories de personnels et nos représentants. En effet, sur un certain nombre de métiers et d'emplois d'ingénieurs, les personnels qui les occupent sont d'origines diverses, notamment filière administrative et contractuels.

Sur les conditions de travail, la pénibilité, bonification de service actif, risques psychosociaux, la CFDT, avec d'autres OS, a indiqué que nous sommes demandeurs d'une mise en application de mesures déjà connues. L'objectif est d'aboutir à une charte de prévention des risques psychosociaux et la signature de protocole d'accord sur le télétravail.

Commentaires : ce dossier passe aussi par la relance de discussions au niveau local sur les organisations du travail, les missions et surtout par une réelle évaluation des chefs de service sur leur respect des textes et leur mise en œuvre dans le respect des recommandations du comité central d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. La place des équipes CFDT dans ces processus est essentielle pour assurer la progression des réflexions collectives et le soutien des personnels en souffrance dans de nombreux endroits.

Sur l'égalité professionnelle, ce chantier s'appuiera sur travaux du comité interministériel aux droits des femmes et l'égalité entre hommes et les femmes, pour aboutir à une charte applicable à **notre ministère**.

Commentaires : La relance de la mise à disposition des élus en CAP et des organisations syndicales de bilans de gestion des différentes CAP ministérielles et interministérielles permettra une meilleure visibilité des situations réelles de différence entre hommes et femmes dans nos services

La volonté de bâtir un agenda social dans la concertation va dans le bon sens. Cependant, la CFDT est déçue qu'aucun chantier prioritaire sur les aspects « Missions et Emplois », du point de vue notamment de leurs adéquations n'ait été retenu par la Ministre. Nous ne pouvons plus continuer à faire comme si tout était encore possible, alors que manifestement les moyens ne sont plus à la hauteur de nos ambitions. C'est un chantier utile pour préparer une négociation rigoureuse que nous attendons sur la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences.

L'annonce de réflexions et d'échanges au sein du Comité Technique Ministériel sur cette question ne doit pas éluder les responsabilités politiques pour établir en concertation les priorités de mises en œuvre des politiques publiques ministérielles. C'est bien au niveau de la ministre que doit se préciser la stratégie ministérielle pour assurer la prise en charge de nos missions dans le cadre des moyens dévolus aux services.

Néanmoins, la CFDT avec d'autres organisations syndicales a réussi à convaincre la Ministre d'intégrer dans la finalisation de l'agenda social, deux nouveaux chantiers prioritaires :

- **Statut personnel non titulaire**, avec l'extension du statut des personnels des Agences de l'eau à l'ONEMA et l'ONCFS. Nous avons également souhaité ouvrir une négociation sur la mobilité des contractuels

- **Agents de l'environnement et Techniciens de l'environnement**, avec des débouchés statutaires.

La ministre est également favorable à la création d'instance de dialogue sociale inter établissements. De manière transitoire, une solution pourrait consister à prévoir des CTM thématiques sur la Mer, l'eau et la biodiversité.